

Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

13164314

NEERGELEGD

18. 10. 2013

Greffie

RECHTBANK KOOPHANDEL
-- KORTRIJK --

N° d'entreprise : 0434.917.316

Dénomination (en entier) : **SURPLUS 4X4**

(en abrégé):

Forme juridique : SOCIÉTÉ ANONYME

Siège : SPOORWEGSTRAAT 55
8930 MENEN-LAUWE

**Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL – EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL –
ADAPTATION DES CONDITIONS D'ADMISSION AUX ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES - MODIFICATION DES STATUTS.**

D'un procès-verbal (D.2130470-1) dressé par Dirk Van Haesebrouck, notaire associé à Kortrijk, le 11 octobre 2013, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société prénommée, présents ou valablement représentés à la suite d'une procuration sous seing privé, a décidé en autres :

1. de transférer le siège social à 8930 Menen-Lauwe, Spoorwegstraat 55 B.
2. d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

« Gérer le patrimoine de la société dans l'acception la plus large du terme et le développer judicieusement, investir ou réinvestir tous moyens disponibles en biens tant meubles qu'immeubles à l'exclusion des activités réservées aux professionnels de l'immobilier.

La société peut faire des investissements en actif, pour son propre usage ou pour rémunération en nature de ses administrateurs.

Dans ces limites :

1. *procéder à l'achat, souscrire, gérer, vendre, échanger pour son propre compte toutes actions, parts sociales et/ou titres de sociétés et/ou associations généralement quelconques ainsi que d'autre valeurs mobilières et/ou immobilières, avoirs et/ou créances;*

2. *acheter, vendre, enjoliver, équiper, valoriser, construire, rénover, mettre en location ou sous-location, prendre en location ou leasing tous biens immeubles, meublés ou non. »*

3. d'adapter les conditions d'admission aux assemblées générales en stipulant dans les statuts :

a) que le conseil d'administration peut exiger dans les convocations que pour être admis à l'assemblée générale :

- les propriétaires d'actions nominatives l'informent par écrit, cinq (5) jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée, de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquent le nombre d'actions pour lequel ils entendent prendre part au vote.

- les propriétaires d'actions dématérialisées déposent, cinq (5) jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée, au siège social ou auprès des établissements désignés dans l'avis de convocation une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée générale, des actions

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/10/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/10/2013 - Annexes du Moniteur belge

dématérialisées.

b) que pour l'application de ceci, les samedis, dimanches et/ou les jours fériés ne sont pas considérés comme des jours ouvrables.

c) que les porteurs d'obligations, titulaires d'un droit de souscription ou de certificats émis avec la collaboration de la société peuvent assister à l'assemblée générale, mais avec voix consultative seulement, s'ils ont effectué les formalités prescrites aux alinéas qui précèdent.

4. d'adapter les statuts aux résolutions prises.

Pour extrait analytique conforme.

Déposés en même temps :

- une expédition du procès-verbal de modification des statuts;
- une procuration, annexée;
- le rapport du conseil d'administration concernant l'extension de l'objet social;
- l'état résumant la situation active et passive, et,
- le texte coordonné des statuts.

Dirk Van Haesebrouck
Notaire associé

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature